

Paris, le 24 novembre 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Financement des missions régaliennes : l'UAF dénonce la faillite du système

Les 23 et 24 novembre se tenait le congrès annuel de l'UAF. A cette occasion, l'UAF a dénoncé la faillite du dispositif de financement de sécurité et de sûreté aériennes. Sur les aéroports, les missions de sécurité et de sûreté confiées aux exploitants d'aéroport sont financées grâce aux ressources fiscales du T2S (tarif de sécurité et de sûreté).

La pandémie de la Covid-19 a plongé le dispositif de financement des missions régaliennes dans une crise profonde. En raison de ses déficits, le dispositif n'a plus aujourd'hui la capacité de couvrir la totalité des coûts, mettant ainsi en risque les équilibres économiques d'un grand nombre d'aéroports. L'envolée du T2S, notamment sous l'effet du remboursement des avances consenties par l'Etat pendant la pandémie, menace la compétitivité des aéroports et la connectivité des territoires. Le PLF 2024 prévoit ainsi un nouveau relèvement du plafond du T2S qui devrait dépasser sur les petits aéroports régionaux les 17 euros sur un billet aller simple au départ de la France. Cette augmentation dégradera encore davantage la capacité de ces aéroports à maintenir et développer des liaisons aériennes dans les territoires les plus enclavés.

La situation n'est aujourd'hui plus tenable pour les aéroports.

Il faut d'abord leur apporter de la visibilité. Les aéroports ont un besoin crucial de vérité sur les remboursements réels des dépenses régaliennes, notamment s'ils doivent se retourner vers leur concédant pour compenser les sommes non versées.

Il faut ensuite prendre une décision sur la conversion des avances consenties par l'Etat lors de la crise de la COVID-19 en subventions directes aux aéroports. Cela permettrait de freiner l'envolée du T2S à compter de 2024 et l'aggravation consécutive du déficit de compétitivité des aéroports.

Il faut, enfin, réfléchir au dispositif français de financement des missions régaliennes aujourd'hui à bout de souffle. Dans un marché aéroportuaire européen concurrentiel, la fiscalité française est devenue un vrai handicap. Il nous faut pourtant rester compétitifs pour continuer à assurer la connectivité des territoires et les besoins de mobilité aérienne des Français.

A l'occasion du 5^{ème} congrès annuel de l'UAF, Thomas JUIN, Président de l'UAF, a déclaré : « *Les conditions nécessaires aux investissements des aéroports dans la transition énergétique du transport aérien ne sont aujourd'hui pas réunies. La fiscalité est un fardeau qui plombe à la fois nos finances et notre compétitivité. La dernière trouvaille, la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance, va directement ponctionner les investissements des aéroports concernés au détriment de la décarbonation de nos activités* ».

« La faillite du dispositif de financement des missions régaliennes de sécurité et de sûreté aéroportuaires va, quant à elle, mettre en risque les équilibres financiers d'un grand nombre d'aéroports régionaux. Les collectivités locales vont être les victimes collatérales des défaillances du système. Il est urgent de prendre une décision sur la conversion des avances consenties par l'Etat lors de la crise de la COVID-19 en subventions directes aux aéroports » a-t-il ajouté.

A propos de l'UAF : Avec près de 150 adhérents, l'Union des Aéroports Français est l'organisation professionnelle des aéroports français, quelles que soient leur taille et leur spécialité. Elle a pour principale mission de défendre et de promouvoir les intérêts de la communauté aéroportuaire française auprès des décideurs français et européens. L'UAF est membre associé de la Fédération Nationale de l'Aviation et de ses métiers (FNAM) et de l'Airports Council International EUROPE (ACI EUROPE).

Contact Presse UAF :

Erwan LEMERCIER - Tél : 06 42 31 02 80 - elemercier@angiocom.fr